

**Entente relative à la réception  
d'avis par voie électronique**Entente du propriétaire ou du créancier  
hypothécaire relative à la réception des  
avis de l'association par voie électronique

Nom du propriétaire ou du créancier hypothécaire. **Facultatif** : Vous pouvez, sans y être tenu, inclure des renseignements au sujet de la partie privative (des parties privatives) ou de la parcelle (les parcelles) de bien-fonds lié en lien avec ce propriétaire ou ce créancier hypothécaire.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'association condominiale

Pour que votre association condominiale conclue cette entente, le conseil de votre association doit avoir adopté une résolution pour déterminer les méthodes de communication électronique qu'elle utilisera pour signifier les avis aux propriétaires ou aux créanciers hypothécaires. Avant de remplir ce formulaire, vous devriez envisager de communiquer avec l'association pour connaître ces méthodes.

Méthode que l'association utilisera pour me signifier des avis :

 courriel

Mon adresse courriel est \_\_\_\_\_

 télécopieur

Mon numéro de télécopieur est \_\_\_\_\_

 autre \_\_\_\_\_ Je confirme que je serai avisé dans les règles, conformément à l'article 54 de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, si l'association utilise la méthode de livraison des avis précisée dans cette entente.\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du créancier  
hypothécaire\_\_\_\_\_  
Date (aaaa/mm/jj)\_\_\_\_\_  
Signature du particulier au nom de l'association  
condominiale\_\_\_\_\_  
Date (aaaa/mm/jj)\_\_\_\_\_  
Signature du particulier au nom de l'association  
condominiale\_\_\_\_\_  
Date (aaaa/mm/jj)

Veuillez apposer le sceau de l'association ou ajouter une déclaration ci-dessous attestant que la personne qui signe a le pouvoir de lier l'association.

Ce \_\_\_\_\_ jour d'/de \_\_\_\_\_  
jour du mois                      mois                      année .